

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq Le Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient présents :

M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.

CONVOCATION 03 AVRIL 2025

03 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 17

VOTANTS: 17

Excusés:

- Monsieur HUSSON, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,

- Madame MOUILLÈRE, pouvoir à Monsieur BODIN.

Absents:

Madame VAZ, Monsieur MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

OBJET: TAXES
DIRECTES LOCALES
- FIXATION DES TAUX
2025.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale qu'une décision du Conseil d'Etat a jugé obligatoire le vote spécifique des taux d'imposition des taxes directes locales, par délibération distincte approuvant le budget.

Il présente ainsi les taux d'imposition 2025 et précise que ceux-ci ont de plus recueilli un avis favorable de la Commission des Finances réunie le lundi 17 mars 2025.

	Année 2024	Année 2025	
	Taux de référence	Taux de référence	
Taxe Foncière sur le Bâti	37,79%	37,79%	
	Année 2024	Année 2025	
	Taux de	Taux de	
	référence	référence	

	Année 2024	Année 2025		
	Taux de référence	Taux de référence		
axe d'Habitation	13,85%	13,85%		

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 003-210301388-20250407-FISCALITE2025-DE

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter les taux d'imposition 2025 de la fiscalité locale comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties: 37,79%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 34,23%
- Taxe d'Habitation : 13,85%

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le 22 AVR. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le: -8 AVR. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le:





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE:

138 LAPALISSE

ARRONDISSEMENT:

03 VICHY

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VICHY

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

ID: 003-210301388-20250407-FISCALITE2025-DE

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025 IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS 2			2. BASES	EXONÉRÉES		and a soft water	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES		
Taxe foncière bâtie :			Taxe fond	cière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste		1 930 a	a. Par le d	Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		-	b. Par la le			744 001	c. Centrales photovoltaïques		
c. Locaux industriels		221 138	Taxe fond	ière non bâtie :		144 001	d. Centrales hydrauliques		
d. Logements sociaux			a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques				
				oi (terres agricole		24 614			
Taxe foncière non bâtie		71		oi (autres)	(4)	21011			
Taxe d'habitation :			Cotisation foncière des entreprises						
a. Dotation pour perte de THLV				onseil municipal					
b. Mayotte			o. Par la lo						
Cotisation foncière des entreprises :	5500 4		RASES	DE TAXE D'HA	PITATION	CANCEL CONTRACTOR		NEW SHIP IN	
a. Exonérations en zone d'aménagem, du teri	ritoire	222	LI MELINE DE LE CONTRACTOR DE LA CONTRAC	ALLE STATE OF THE	and the same of th			>>>	
b. Base minimum				Résidences secondaires et assimilées		261 300		0	
c. Locaux industriels			c. Bases dégrevées hors locaux vacants		132 000		0,693376		
d. Autres allocations					92 823	d. Taux FB commune 2020	14,18		
				légrevées locaux légrevées majo *	THE STATE OF THE S	62 046	e. Taux FB département 2020	22,87	
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX	(4354) pja		, bases c	egrevees majo	ino _				
6.1. TAUX PLAFONDS							6.4 MA IODATION ODÉGIALE DU TIL	No. 2 The Hills	
	Table State Company State	20 - Data (Cart)	7	Our plofonds	True de EDO				
-	de 2	aux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne	au niveau :		
Taxes	- Indiana and a second	202120000		de 2025	de 2024	pas dépasser pour 2025	f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes 5. RÉFORMES FISCALES a. TVA prév. (compensation TH) b. TVA prév. (comp. CVAE) c. Coefficient correcteur d. Taux FB commune 2020 e. Taux FB département 2020 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TA Taux moyens pondérés des taxes for au niveau: a. National b. Communal	>>>	
	national 11	départeme 12	ntal	13	4.4	(col. 13 - col. 14)	b. Communal	>>>	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74		12,84	107,10	2,10000	15 105,00	Taux maximum :		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08		36,52	127,70	2,35000	125,35	a. Taux communal majoré à ne pas		
Taxe d'habitation (TH)	23,88		24,37	60,93	12,68000		dépasser	>>>	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>		>>>	>>>	>>>	48,25	b. Taux maximum de la majoration		
3.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérie	ure à 2025 au titre	de laquelle		63 MAJORAT	ION SPÉCIALE D		spéciale	>>>	
ala diminution sans lien a été appliquée		To respond		23 - 11110000		THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	Taux de CFE perçue en 2024 par la c	ommunauté	
les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		460	>>>	a. Transfire to departemental			Communes ayant opte pour		
e taax procedentinent dimindes sans lie	ii oni ete augmen	les	>>>	b. Taux maximum de la majo			la fiscalité professionnelle unique	26,41	



COMMUNE:

138 LAPALISSE

ARRONDISSEMENT:

03 VICHY

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VICHY

- 358 122

1483 116

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

ID: 003-210301388-20250407-FISCALITE2025-DE

FDL.

2025

I RESSOURCES FISCALES DONT LE	TAUX DOIT ÉTRE VOT	TÉ EN 2025					
Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	4 514 752	37,79	105,00	4 593 000	1 735 695	37.79	1735695
Taxe foncière non bâties (TFNB)	146 732	34,23	125,35	149 200	51 071	34,23	51071
Taxe d'habitation (TH)	541 666	13,85	48,25	393 300	54 472	13,85	54472
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	8	
				Total	1 841 238		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taxes Taxe foncière bâties (TFB)	8 Produit total souhaité	(6 décimales)	9	(col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déter de manière proportio excède le taux plafor	nelle des taux a été décidée en 2025, cochez la case	
Taxe foncière non bâties (TFNB)					indiqué en colonne 3 variation différenciée		
Taxe d'habitation (TH)	18	341 238			obligatoirement être		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référe	ence (total colonne 5)					
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPEN	IDANTES DES TAUX V	/OTÉS EN 2025					
II - NEGOCONOLO FIGURELO INDEFEN	1		Allocations			Effet du coefficient	
TVA IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	compensatrices	DCRTP	FNGIR	correcteur	Total 11
		TAFNB		DCRTP 0	FNGIR		
TVA IFER / PYLÔNES			compensatrices 231 468			correcteur	11

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la treplement de la compagné d'une copie de la treplement de la compagné d'une copie de la compagné de la compagné d'une copie de la compagné d'une copie de la compagné de l